



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire
12 avril 2016

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **12 avril à 19 heures 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;

Absence motivée :

Julien DULUDE,	Conseiller;
----------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2016
 - 3.2. Adoption du procès-verbal du 29 mars 2016
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. de la revue Le Maraîcher'cheur 2016
 - 4.2. Suivi - réponse du MTQ - correspondance d'une citoyenne (chemin Rhéaume)
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Adoption du projet de règlement concernant la division du territoire municipal en 6 districts électoraux (2016-265)
 - 5.2. Semaine d'action bénévole du 11 au 15 avril 2016 (Soirée hommage aux bénévoles le 15 avril 2016)
 - 5.3. Demande d'autorisation - Caravane des Cultures 2016
 - 5.4. Demande de commandite - 25e anniversaire Les Chouettes
 - 5.5. Demande de commandite - Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2015
 - 6.2. Autorisation de paiement - Honoraires professionnels - Vérification 2015
 - 6.3. Acceptation - offre de services professionnels - Vérification 2016
 - 6.4. Adoption des comptes du mois de mars 2016
 - 6.5. Adoption du règlement d'emprunt (TECQ 2014-2018) - (2016-264)
 - 6.6. Modification de la politique relative aux frais de déplacement et de séjour
 - 6.7. Adoption de la politique de reconnaissance des employés
 - 6.8. Adoption du règlement no 2016-221-1 modifiant le règlement numéro 221 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 6.9. Adjudication - contrat - refonte du site Web
 - 6.10. Autorisation de paiement - Ville de Saint-Rémi - Écocentre 2015

2016-04/86



No de résolution
ou annotation

- 6.11. Embauche d'un journalier saisonnier - Service des travaux publics
- 6.12. Poste d'étudiant - Urbanisme
- 6.13. Poste d'étudiant - Génie civil - Travaux publics
- 6.14. Autorisation de signature - Formulaire du régime de retraite simplifié de Banque Nationale Trust
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Rapport d'activités du service
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapport d'activités du service
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Rapport d'activités du service
 - 9.2. Adoption du règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 184
 - 9.3. Adoption du règlement amendant le règlement de zonage numéro 185
 - 9.4. Adoption du règlement amendant le règlement de lotissement numéro 186
 - 9.5. Adoption du règlement amendant le règlement de construction numéro 187
 - 9.6. Adoption du règlement amendant le règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 188
 - 9.7. Adoption du règlement amendant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 220
 - 9.8. Demande d'appui - CPTAQ - lot 3 992 639 (1260, chemin de la Petite Côte)
 - 9.9. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mars 2016
 - 9.10. Demande de permis de lotissement - 1755-1757, rue Principale (Dérogation mineure)
 - 9.11. Demande de permis de lotissement - 1470, rue Principale (Dérogation mineure)
 - 9.12. Demande de permis en vertu du PIIA - 1639, rue De Geneve
 - 9.13. Demande de permis en vertu du PIIA - 712-714, chemin Rhéaume
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Rapport d'activités du service
- 11. POUR INFORMATION
 - 11.1. SQ - Rapport d'activités - oct. nov. 2015
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-04/87

Adoption du procès-verbal du 8 mars 2016

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-04/88

Adoption du procès-verbal du 29 mars 2016

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-04/89

CORRESPONDANCE

de la revue Le Maraîcher'cheur 2016

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de la revue "Le Maraîcher'cheur" au montant de 350\$ (taxes exclues) pour l'année 2016;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Suivi - réponse du MTQ - correspondance d'une citoyenne (chemin Rhéaume)

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance du Ministère des transports du Québec datée du 1er avril 2016 en réponse à une plainte émise par une citoyenne de Saint-Michel relativement aux bruits provenant de la route 221.

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2016-04/90

Adoption du projet de règlement concernant la division du territoire municipal en 6 districts électoraux (2016-126-8)

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2-2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Saint-Michel doit être au moins de 6 et d'au plus 8;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2-2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieure de plus de quinze (15%) ou de vingt-cinq (25%) pourcent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire le 29 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le Directeur général a soumis au Conseil municipal le projet de règlement concernant la division du territoire de la Municipalité en 6 districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2-2);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le projet de règlement numéro 2016-265 intitulé "Règlement concernant la division du territoire municipal en 6 districts électoraux", tel que rédigé et de le soumettre à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2-2);

ADOPTÉE

Semaine d'action bénévole du 11 au 15 avril 2016 (Soirée hommage aux bénévoles le 15 avril 2016)

QUE ce conseil mentionne la semaine d'action bénévole qui doit avoir lieu du 11 au 15 avril prochain. Une soirée hommage aux bénévoles aura lieu le 15 avril 2016 au centre communautaire de Saint-Michel à compter de 18h00.



No de résolution
ou annotation

2016-04/91

Demande d'autorisation - Caravane des Cultures 2016

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde au CLD des Jardins-de-Napierville l'autorisation de vendre des fruits et légumes par l'entremise de la Caravane des Cultures à compter du 25 mai 2016 pour une durée de 20 semaines, à tous les mercredis de 18h00 à 20h00 à l'intersection de la route 221 et de la rue Principale.

ADOPTÉE

2016-04/93

Demande de commandite - 25e anniversaire Les Chouettes

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce Conseil municipal accepte de faire un don de 1 000\$ à l'organisme Les Chouettes afin de souligner leur 25^e anniversaire de fondation. L'organisme organise un évènement spécial qui aura lieu dimanche, le 12 juin 2016.

ADOPTÉE

2016-04/92

Demande de commandite - Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce Conseil municipal de Saint-Michel accepte d'encourager l'organisme Vents d'espoir de la Vallée du Saint-Laurent dans le but de redonner l'espoir et une meilleure qualité de vie aux personnes de la Montérégie ayant un traumatisme crânio-cérébral ou une déficience physique en autorisant monsieur le maire et sa conjointe à participer au souper du tournoi de golf qui doit avoir lieu le 2 juin 2016 au Club de golf Belle Vue au montant total de 160\$. L'évènement est sous la présidence d'honneur de monsieur Jean Roy, vice-président Kruger Énergie.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Dépôt du rapport financier 2015

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier dépose et commente les résultats financiers 2015. Monsieur Michel BEAULIEU, CPA, fait la lecture de son rapport de vérification.

Faits saillants :

Revenus de fonctionnement:	4 865 609\$
Dépenses de fonctionnement:	4 516 396\$
Surplus 2015:	349 213\$
Surplus libre au 31.12.2015:	658 471\$
Fonds réservés:	615 509\$
Dette – à l'ensemble	3 017 045\$
Dette – secteur (égout)	5 859 250\$
Dette – à la charge du gouv. Québec	3 761 622\$

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier 2015 et du rapport du vérificateur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-04/94

Autorisation de paiement - Honoraires professionnels - Vérification 2015

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement des factures de Michel BEAULIEU CPA portant les numéros 16332 et 16334 totalisant la somme de 15 050\$ (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-04/95

Acceptation - offre de services professionnels - Vérification 2016

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de service présentée par Michel BEAULIEU CPA inc. datée du 4 avril 2016 pour la vérification des états financiers, la préparation du rapport du vérificateur ainsi que le rapport financier selon les formules prescrites par le MAMOT pour l'année se terminant le 31 décembre 2016 au montant de 15 000\$ (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-04/96

Adoption des comptes du mois de mars 2016

Les comptes du mois ont été envoyés 24 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de mars 2016 telles que déposées au montant de 260 948,53 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes et salaires payés; 191 681,82 \$;
Comptes à payer: 69 266,71 \$;

Je soussigné, Daniel PRINCE, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2016-04/97

Adoption du règlement d'emprunt (TECQ 2014-2018)

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement 2016-264 tel que rédigé.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-264 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 515 272\$ ET UN EMPRUNT DE 1 099 332\$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT qu'en date du 26 novembre 2015, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé la programmation des travaux présentés par la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1093.1 du Code municipal du Québec à l'effet que ce règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 29 mars 2016.

Le conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à réaliser différents travaux de voirie municipale incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Daniel PRINCE, en date du 21 mars 2016, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe "A".

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 515 272\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 099 332\$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 415 940\$ provenant du fonds général.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment une somme de 1 099 332\$ provenant de la TECQ 2014-2018. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. La lettre de confirmation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 26 novembre 2015, fait partie intégrante du présent règlement comme annexe "B".

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Jean-Guy HAMELIN, Maire



Daniel PRINCE, Directeur général
& Secrétaire-trésorier

2016-04/98

Modification de la politique relative aux frais de déplacement et de séjour

ATTENDU la résolution numéro 2015-09/240 relativement à l'adoption de la politique relative aux frais de déplacement et de séjour;

ATTENDU que les certains employés municipaux doivent assister à des congrès annuels;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

La politique relative aux frais de déplacement et de séjour adoptée le 1^{er} septembre 2015 est modifiée comme suit :



No de résolution
ou annotation

3.3.1 CONGRÈS ANNUEL POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseil fixe un per diem de 75\$/jour pour les repas des employés municipaux qui assistent à un congrès annuel.

ADOPTÉE

2016-04/99

Adoption - politique de reconnaissance des employés

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la politique de reconnaissance des employés, soit adoptée telle que rédigée.

ADOPTÉE

2016-04/100

Adoption du règlement no 2016-221-1 modifiant le règlement numéro 221 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2016-221-1 modifiant le règlement numéro 221 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la façon suivante:

L'article 2 du règlement numéro 221 est remplacé par le suivant:

2. À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ADOPTÉE

2016-04/101

Adjudication - contrat - refonte du site Web

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroi le contrat relatif à la refonte du site web par la société Réactif Agence Web datée du 10 mars 2016, le plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 10 990\$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-04/102

Autorisation de paiement - Ville de Saint-Rémi - Écocentre 2015

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de la Ville de Saint-Rémi portant le numéro 2015-000046 représentant l'utilisation de l'Écocentre par les citoyens de Saint-Michel pour l'année 2015 au montant de 11 675\$.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-04/103

Embauche d'un journalier saisonnier - Service des travaux publics

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi et que cinq candidatures ont été retenues pour l'entrevue de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de monsieur Christopher GRÉGORY à titre de journalier saisonnier, au taux horaire de 14,50 \$.

ADOPTÉE

2016-04/104

Poste d'étudiant - Urbanisme

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi et que trois candidatures ont été retenues pour l'entrevue de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de madame Julie RIVARD à titre d'étudiante en urbanisme, au taux horaire de 14,50 \$.

ADOPTÉE

2016-04/105

Poste d'étudiant - Génie civil

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Francis POIRIER à titre d'étudiant stagiaire en génie civil au taux horaire de 14,50 \$.

Que ce conseil nomme l'Inspecteur municipal comme responsable de son stage.

ADOPTÉE

2016-04/106

Autorisation de signature - Formulaire du régime de retraite simplifié de Banque Nationale Trust

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la mise en place d'un régime de retraite simplifié aux bénéficiaires de ses employés.

QUE ce conseil consent aux obligations des dispositions mentionnées dans le formulaire du régime de retraite simplifié de Banque Nationale Trust et autorise le Maire ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier à signer ledit formulaire ainsi que tous les documents requis afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de mars 2016.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de mars 2016.



No de résolution
ou annotation

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de mars 2016.

2016-04/107

Adoption du règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 184

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2016-184-3 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 184, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-04/108

Adoption du règlement amendant le règlement de zonage numéro 185

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2016-185-37 amendant le règlement de zonage numéro 185, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-04/109

Adoption du règlement amendant le règlement de lotissement numéro 186

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2016-186-6 amendant le règlement de lotissement numéro 186, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-04/110

Adoption du règlement amendant le règlement de construction numéro 187

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2016-187-1 amendant le règlement de construction numéro 187, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-04/111

Adoption du règlement amendant le règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 188

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2016-188-3 amendant le règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 188, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-04/112

Adoption du règlement amendant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 220

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2016-220-4 amendant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 220, tel que rédigé.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-04/113

Demande d'appui - CPTAQ - lot 3 992 639 (1260, chemin de la Petite Côte)

ATTENDU que le propriétaire des lots 3 992 481 et 3 992 639 du Cadastre du Québec, désire obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec afin d'aliéner, lotir, vendre et utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 3 992 639 du Cadastre du Québec;

ATTENDU que la résidence du 1260, chemin de la Petite-Côte située sur le lot 3 992 639 du Cadastre du Québec bénéficie de droit acquis sur une superficie de 5000 mètres carrés;

ATTENDU que le propriétaire du lot 3 992 639 du Cadastre du Québec désire obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole sur une superficie de 2 526,8 mètres carrés en plus de son droit acquis de 5 000 mètres carrés;

ATTENDU que le demandeur utilise déjà la superficie faisant partie de la présente demande à des fins résidentielles;

ATTENDU que le demandeur désire rendre conformes ses installations septiques au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU que des voisins ont démontré un intérêt pour acquérir la partie cultivable des lots 3 992 481 et 3 992 639 du Cadastre du Québec et n'ont aucun intérêt pour la résidence et ses bâtiments accessoires;

ATTENDU que le demandeur n'a pas démontré qu'il n'y a pas d'autre endroit sur le terrain actuel pour refaire son installation septique;

ATTENDU que le demandeur n'a pas démontré qu'en date du 9 novembre 1978, la parcelle de terrain faisant partie de la présente demande était utilisée à des fins résidentielles;

ATTENDU que la parcelle de terrain faisant partie de la présente demande n'est pas vraiment appropriée pour la grande culture de par ses dimensions et de son emplacement;

ATTENDU que le potentiel agricole ne sera nullement affecté;

ATTENDU que la partie du lot déjà cultivée continuera d'être cultivée;

ATTENDU qu'il n'y aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU que la ressource d'eau ne sera nullement affectée par l'autorisation recherchée;

ATTENDU que cette demande est conforme à la réglementation municipale applicable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

QUE ce conseil laisse à la discrétion de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser en partie ou en totalité ou de refuser l'aliénation et le lotissement du lot 3 992 639 du Cadastre du Québec;

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-04/114

Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mars 2016

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 mars 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-04/115

Demande de permis de lotissement - 1755-1757, rue Principale (Dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2016-03-0003) pour l'émission d'un permis de lotissement (# L2016-03-006) conformément au règlement d'urbanisme;

ATTENDU que la présente demande vise le remplacement du lot 3 991 485 du Cadastre du Québec par deux lots distincts.

ATTENDU que le premier lot étant déjà construit aura une superficie approximative de 545 mètres carrés, une façade de 18,38 mètres, une profondeur de 30,17 mètres et que la marge arrière du garage existant sera de 0.64 mètre suite à ce lotissement.

ATTENDU que le deuxième lot aura une superficie approximative de 571.8 mètres carrés, une façade de 17,19 mètres et une profondeur de 32,8 mètres.

ATTENDU que les normes de lotissement du règlement de lotissement numéro 2016-186-6, article 17, tableau 1 Lot partiellement desservi à l'extérieur d'un corridor riverain;

ATTENDU que les dimensions minimales des lots doivent être:

- d'une largeur minimale de 22,5 mètres;
- d'une profondeur moyenne minimale de 30 mètres;
- d'une superficie minimale de 1400 mètres carrés;

ATTENDU que deux lotissements similaires ont déjà été approuvés par le conseil municipal dans les années antérieures;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (# 2016-03-0003) et autorise l'émission du permis de lotissement (# L2016-03-006);

ADOPTÉE

2016-04/116

Demande de permis de lotissement - 1470, rue Principale (Dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2016-03-0002) pour l'émission d'un permis de lotissement (# L2016-03-005) conformément au règlement d'urbanisme;

ATTENDU que la présente demande vise le remplacement du lot 3 992 615 du Cadastre du Québec par les lots 5 748 913 et 5 748 914.

ATTENDU que le lot numéro 5 748 914 aura une largeur à la rue de 43,42 mètres;

ATTENDU que le lot numéro 5 748 913 aura une profondeur moyenne de 58.155 mètres.

ATTENDU que les lots visés sont en zone agricole A-2;

ATTENDU:

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement numéro 189 Dérogations mineures;



No de résolution
ou annotation

- les normes de lotissement du règlement 2016-186-6, article 17, tableau 2 à l'intérieur d'un corridor riverain, lot non-desservi;
- que la dimension minimale des lots doivent être:
 - d'une largeur minimale de 45 mètres;
 - d'une profondeur moyenne minimale de 60 mètres;
 - d'une superficie minimale de 3700 mètres carrés;
- qu'il ne s'agit pas d'ajouter une nouvelle résidence, mais seulement de détacher la résidence existante de la terre agricole;
- que ces lots ne font pas partie des îlots déstructurés qui sont décrits dans le règlement de contrôle intérimaire numéro URB-158;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (# 2016-03-0002) et autorise l'émission du permis de lotissement (# L2016-03-005);

ADOPTÉE

2016-04/117

Demande de permis en vertu du PIIA - 1639, rue De Geneve

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2016-03-0004) de PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis de construction (# 2016-03-047);

ATTENDU que la présente demande vise la construction d'une résidence unifamiliale d'un étage avec garage double attaché.

ATTENDU que cette résidence sera érigée sur le lot 4 911 822, en zone R-18 et portera le numéro civique 1639, rue De Genève;

ATTENDU:

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- que la hauteur de la résidence visée est de 28 pieds;
- la hauteur des résidences voisines;
- la forme architecturale de la résidence;
- la forme architecturale des résidences voisines;
- les matériaux utilisés pour la toiture et des revêtements muraux;
- la localisation des portes de garage à droite de la résidence;
- l'implantation de la résidence

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande (# 2016-03-0004) et autorise l'émission du permis de construction (# 2016-03-047) pour l'immeuble situé au 1639, rue De Genève.

ADOPTÉE

2016-04/118

Demande de permis en vertu du PIIA - 712-714, chemin Rhéaume

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2016-03-0005) de PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis de construction (# 2016-03-048);



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que la présente demande vise la construction d'un projet résidentiel intégré d'un immeuble de 2 logements à l'avant de l'immeuble existant portant le numéro civique 716 A-B-C-D.

ATTENDU que cette nouvelle résidence sera érigée sur le lot 3 990 575, en zone CR-2 et portera les numéros civiques 712 et 714, chemin Rhéaume;

ATTENDU:

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- l'homogénéité des revêtements extérieurs;
- les deux entrées charretières sur le chemin Rhéaume;
- les projets résidentiels intégrés précédant;
- l'aspect visuel des bâtiments existants en façade du chemin Rhéaume;
- le nombre de cases de stationnement proposé;
- qu'il n'y a pas eu de plan de perspective proposé;
- que certains propriétaires de condos voisins auront une vue partiellement bloquée par ce projet;
- que les aires de stationnement ne soient pas dissimulées de la voie publique et ce, afin de minimiser leurs impacts visuels de la voie publique;
- que le mur en façade d'une voie publique ne propose pas un traitement architectural de qualité;
- qu'aucun plan ne démontre l'espace prévu d'entreposage des conteneurs d'ordures et recyclage ainsi que les lampadaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande (# 2016-03-0005) conditionnellement aux respects des modifications exigées.

QUE ce conseil suggère au demandeur de réviser les plans présentés afin que:

- l'alignement avant de l'immeuble projeté soit identique aux autres bâtiments adjacents déjà érigés;
- le chemin d'accès pour les véhicules routiers ne soit pas entre l'immeuble projeté et le chemin Rhéaume;
- des végétaux soient plantés entre l'immeuble projeté et le chemin Rhéaume;

QUE ce conseil exige du promoteur d'informer les propriétaires adjacents de la construction de l'immeuble projeté;

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de mars 2016.

POUR INFORMATION

- SQ - Rapport d'activités - octobre à novembre 2015;



No de résolution
ou annotation

2016-04/119

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit les questions des citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 21h00, de lever la séance.

ADOPTÉE



Jean-Guy HAMELIN, Maire



Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier